

UTILISATION ALLOCATION FORFAITAIRE FONDS SCOLAIRE - n° 1060

Le Maire présente à l'assemblée le programme d'achat proposé par Mme la Directrice de l'Ecole Maternelle de la ZAC LUDRES SUD, pour l'utilisation de l'allocation du fonds scolaire pour l'exercice 1975/1976.

L'ensemble de la fourniture s'élève à 1 622,00 F. et concerne du matériel à usage collectif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le programme d'achat de matériel à usage collectif présenté par Mme la Directrice de l'Ecole maternelle de la ZAC LUDRES SUD, est approuvé.

Le crédit nécessaire existe au budget 1976 - article 2142 Pg 2/76.